![biblio2[1]]() **BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE CASSELMAN **

**764, RUE BRÉBEUF, C .P.340**

**CASSELMAN, ON**

**K0A 1M0**

**Téléphone : 613-764-5505 Télécopieur : 613-764-5507**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Type de politique : | Gouvernance | No de la politique : | GOUV-09 |
| Titre de la politique : | Évaluation du rendement du directeur général | Date d’approbation :16 novembre 2017 |  |
|  |  | Date de mise à jour :24 janvier 2022 |  |
|  |  | Date de la prochaine révision :24 janvier 2027 |  |

 **NOTE AUX MEMBRES DU C.A. :
POUR VOTRE INFORMATION, LES POLITIQUES DE LA SECTION ‘GOUV’ VOUS SONT PRÉSENTÉES À TITRE DE MISE À JOUR ET NOUVELLE APPROBATION.**

Il est de la responsabilité du Conseil de bibliothèque de nommer un individu qualifié et compétent comme directeur général (DG). Le Conseil de bibliothèque supervise le rendement du directeur général et encourage son perfectionnement professionnel. Ce processus comprend une évaluation officielle annuelle du rendement du directeur général par le Conseil de bibliothèque. Ce processus facilite également une communication bilatérale entre le Conseil de bibliothèque et le directeur général, et permet au Conseil de bibliothèque de s’assurer que ses priorités sont réalisées. Cette politique établit les règles de base qui serviront à l’évaluation du rendement du directeur général.

1. Le rendement d’un nouveau directeur général sera évalué six mois après son arrivée, et annuellement par la suite. Le Conseil de bibliothèque devra :
2. préparer une description de travail écrite qui énonce les différentes responsabilités du directeur général.
3. développer de concert avec le directeur général, des objectifs de rendement basés sur les priorités stratégiques du Conseil de bibliothèque
4. évaluer le rendement du directeur général en se basant sur la description de travail, les compétences pertinentes, le progrès réalisé pour atteindre les priorités du Conseil de bibliothèque et la conformité du directeur général aux politiques du Conseil de bibliothèque.
5. L’information à recueillir pour évaluer le rendement du directeur général peut comprendre ce qui suit :
6. le rapport annuel du directeur général sur les résultats obtenus en ce qui a trait aux objectifs et actions de l’année précédente
7. les données sur les mesures de rendement du service comme : données sur les prêts, le nombre d’abonnés, les statistiques sur les programmes, le développement de la collection, etc.
8. la recherche de rétroaction de la part des membres du Conseil de bibliothèque, du personnel ou d’autres parties intéressées de l’extérieur .
9. Un sous comité pourrait être mis en place pour superviser l’évaluation et rédiger un rapport pour le conseil.
10. Dans l’éventualité où le rendement du directeur général nécessiterait une amélioration dans certains domaines, le Conseil de bibliothèque devra préciser clairement où le progrès devra être réalisé et, pour ce faire, il :
11. offrira la formation nécessaire ou des possibilités de mentorat pour régler certaines questions particulières
12. réévaluera le rendement du directeur général, six mois après une évaluation jugée insatisfaisante.

**Documents connexes :**

Bibliothèque publique de Casselman. ***Gouv 13 - Délégation des ressources humaines***

Bibliothèque publique de Casselman. ***Description de poste du directeur général* (annexe)**

**ANNEXE**

![biblio2[1]]() **BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE CASSELMAN **

**764, RUE BRÉBEUF, C .P.340**

**CASSELMAN, ON**

**K0A 1M0**

**Téléphone : 613-764-5505 Télécopieur : 613-764-5507**

 **Description de poste du Directeur général**

-Assure le bon fonctionnement de la bibliothèque publique et de son administration générale

-Responsable de l’élaboration d’un plan stratégique pour la bibliothèque

- Responsable de la planification à court, moyen et long terme de l’évolution du plan stratégique de la bibliothèque

-Responsable des relations publiques, des communications avec divers organismes ainsi que du respect des lois et règlements (CA, La Municipalité et ses divers secteurs, directions scolaires, SOLS, divers paliers gouvernementaux et régionaux) dédiés à la gestion des bibliothèques publiques

-Responsable des ressources humaines, physiques, financières et matérielles

- Responsable de la gestion des collections (catalogage, élagage, renouvellement des collections, bibliothèques de rues)

- Responsable de la recherche et les demandes de subventions

-Responsable du volet informatique de la bibliothèque (avec le soutien d’un informaticien consultant)

-Responsable du développement des collections

-Responsable de la planification, l’organisation et la mise en œuvre des activités et des services de la bibliothèque

- Responsable de superviser les services offerts à l’École élémentaire catholique (St-Paul) de Casselman tout en assurant le bon déroulement des activités de la bibliothèque publique lors de la visite des élèves

-Élabore des méthodes de travail assurant la santé et sécurité des employés ainsi que des visiteurs

-Organise et participe aux réunions internes et externes; agit comme personne-ressource auprès du Conseil d’administration de la bibliothèque et y présente des recommandations

-Ambassadeur (ambassadrice) de la bibliothèque lors de rencontres et activités externes